



La formation Post permis

Pour qui ?

Pour tous les conducteurs

Pourquoi ?

Concernant les conducteurs novices, un pic important d'accidentalité est enregistré par l'ONISR dans les six premiers mois après l'obtention de leur permis de conduire. Le risque d'être impliqué dans un accident mortel est multiplié par 2 dans les trois premiers mois et de 1,5 dans les trois mois suivant (4e au 6e mois) par rapport au dernier trimestre de la période probatoire. L'ONISR note que c'est à 19 ans que les automobilistes novices s'exposent le plus aux risques en cause en raison d'un sentiment de surpuissance.

Comment ?

Ces formations comprennent des phases de conduite et d'animation en salle.

Les stagiaires seront formés à partir de cas concrets centrés sur les thèmes de la vitesse, de l'alcool, de la fatigue et de la vigilance.

Les évolutions en matière de réglementation, d'infrastructures et de techniques automobiles sont particulièrement traitées dans les stages seniors.

Ces stages permettent d'échanger sur son expérience de la conduite, d'appréhender les limites du système de circulation et de comprendre que la conduite est une activité sociale, nécessitant le respect de normes.

Avantages ?

Se former après le permis permet de rester un conducteur responsable et vigilant.

Le [décret 2018-715](#) paru au Journal officiel du 3 août 2018 introduit dans le code de la route la possibilité d'une formation post permis pour les conducteurs novices.

Les bénéficiaires de cette formation, qui relève du volontariat, verront en contrepartie leur période probatoire réduite, sous réserve de n'avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points.